



ARRETE MUNICIPAL N° 39/2023

OBJET : TRAVAUX RESEAU TELECOM

MESURES : CIRCULATION INTERDITE

DATES : DU 31 AOUT AU 25 SEPTEMBRE 2023

Nous, Maire de la Commune de Sainte Marguerite-sur-Mer,

VU :

- Le Code de la Route ;
- Les articles L.2212-2 et L. 2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992 ;
- L'intérêt général ;

CONSIDERANT :

- Qu'en raison des travaux de génie civil sur le réseau télécom effectués par la Vafro-TP, il y a lieu de restreindre la circulation Chemin des Frênes, dans un but de sécurité publique ;

ARRETONS

Article 1er : La circulation des véhicules sera interdite, **sauf pour les riverains**, Chemin des frênes à partir du jeudi 31 août 2023 et jusqu'au 25 septembre 2023 (durant 2 jours calendaires maximum).

Article 2 : L'accès aux piétons et à la circulation privée seront maintenus.

Article 3 : Pendant cette même période, le stationnement des véhicules sera interdit dans la zone de travaux.

Article 4 : Une signalisation de chantier conforme à l'instruction générale sur la signalisation routière sera mise en place par les soins et les frais de la Sté Avenel.

Article 5 : Monsieur le Maire de Sainte Marguerite Sur Mer, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie d'Offranville sont chargés, en ce qui les concerne, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Sainte Marguerite-sur-Mer, le 31 août 2023

Le Maire

Véronique DEPREUX Olivier de Conihout

